

Extrait casier judiciaire B1 OU B2

Par CDACJ, le 24/08/2011 à 14:15

Bonjour;

Bientôt je serai en instance d'embauche, dans la société que je travaille en interim depuis plus 1 ans.

Je vais travailler dans le domaine de la sécurité proctection de prévention de risque sur site sensible.

En effet, je voudrai consulter ou savoir comme consulter l'extrait de mon casier judiciaire numéro 2, pour que ce ne soit pas un frein dans le processus d'embauche sachant que j'ai été condamné pour alcoolémie au volant avec surcis.

cordialement

Par Domil, le 24/08/2011 à 14:58

Il faut aller au TGI pour le consulter. B1 vous ne pouvez pas

Par CDACJ, le 24/08/2011 à 15:26

ok, merci

mais quand on est condamné pour alcoolémie suspenssion et surcis est ce qu'il y aura traces sur le B2?

est ce que, c'est possible de transferer cette peine sur le B1?

CDT

Par Domil, le 24/08/2011 à 15:29

La peine est déjà sur le B1

Commencez par demander à consulter votre B2 et s'il y a quelque chose, prenez un avocat pour demander une réhabilitation judiciaire.

Par **P.M.**, le **24/08/2011** à **17:35**

Bonjour,

Il faudrait que vous fassiez par écrit la demande de consultataion du B 2 de votre Casier Judiciaire au Procureur de la République près le TGI...

Je vous propose ce dossier